



# forum

transfrontalier

## MANIFESTE POUR UN EMPLOI TRANSFRONTALIER

### Considérant

- l'histoire commune, jusqu'en 1914, de la Franche-Comté et de l'Arc jurassien suisse
- l'augmentation régulière, depuis 1950, du nombre de travailleurs frontaliers
- la montée en puissance d'une identité transfrontalière
- le destin commun qui lie les deux régions, suisse et française
- leur actuel différentiel de développement
- les conséquences néfastes d'une pérennisation de ce déséquilibre
- le climat d'inquiétude d'une partie des travailleurs et de la population de la zone transfrontalière
- le risque d'une stigmatisation des frontaliers
- la nécessité de l'ouverture d'un dialogue
- la forte adhésion de nombreux acteurs français et suisses au projet du Forum transfrontalier
- le succès de trois Rencontres transfrontalières:
  - Forum civique consacré à l'emploi, le 13 mars 2008
  - Atelier fermé de production d'idées, le 19 avril 2008
  - Point de communication, le 24 mai 2008tenues à La Chaux-de-Fonds, au Club 44, et à Morteau, salle des Fêtes de la Mairie
- l'intérêt des propositions concrètes et porteuses d'avenir pour l'emploi transfrontalier
- la volonté explicite de larges milieux, des deux côtés du Doubs, de créer une agglomération transfrontalière reconnue en Europe
- l'inscription du projet dans le développement des agglomérations transfrontalières en Europe
- l'intérêt porté au projet par des représentants des agglomérations bâloise et genevoise
- le diagnostic partagé qu'un co-développement est un processus favorable aux deux parties

**LE FORUM TRANSFRONTALIER PROPOSE AUX INSTANCES COMPÉTENTES  
DE METTRE À L'ÉTUDE ET EN OEUVRE  
UN CO-DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI TRANSFRONTALIER**

## Ce co-développement se déclinera en propositions autour de sept axes.

*Entre parenthèses figurent les instances plus directement concernées par les propositions*

### 1. En regard de l'émigration de la main-d'oeuvre française vers la Suisse, par:

- 1.1 Une suspension durant trois ans du débauchage actif des compétences en Franche-Comté de la part des agences d'emplois temporaires, des services cantonaux de promotion économique et des entreprises suisses  
*(gentlemen's agreement à géométrie variable entre CNCI, AIP, CPIH, ANEPT, services de promotion économique, CCI)*
- 1.2 Une compensation du coût de formation à l'embauche  
*(gentlemen's agreement à géométrie variable entre CNCI, AIP, CPIH, ANEPT, services de promotion économique, CCI)*
- 1.3 La fidélisation de la main-d'oeuvre dans les entreprises françaises qui implique une modification du droit français  
*(instances politiques et partenaires sociaux français)*
- 1.4 Des services aux salariés: notamment, transports, crèches et restaurants d'entreprises  
*(CNCI, UIMM, AUD)*

### 2. En regard de la délocalisation des entreprises françaises vers la Suisse ou à l'intérieur de la France, par:

- 2.1 Une suspension pendant trois ans de la prospection des entreprises franc-comtoises par les services cantonaux de promotions économiques, en vue de leur implantation ou de la localisation de leur développement en Suisse
- 2.2 La promotion de la bi-localisation des entreprises suisses de part et d'autre de la frontière, à l'aide d'un cadre fiscal sécurisé sur les prix transfert (démarche en cours dans le canton de Genève)  
*(administrations française et cantonales)*
- 2.3 Une analyse des effets de l'Arrêté Bonny sur la région  
*(Service économique NE, CTJ)*
- 2.4 Une association de l'horlogerie et de la microtechnique franc-comtoise aux démarches et à l'évolution du Swiss Made et du Swissness  
*(FH, CFHM)*

### 3. En regard des infrastructures nécessaires pour l'espace transfrontalier

- **MOBILITÉ FERROVIAIRE**, par
  - 3.1 Une organisation du captage des flux depuis Besançon  
Réouverture d'une halte au Col-des-Roches et au Crêt de Villers-le-Lac  
*(AUD, RUN, SNCF, Conseil régional)*  
Création de parkings d'échanges sur la ligne Besançon - La Chaux-de-Fonds  
*(AUD, RUN, SNCF, Conseil régional)*  
Valorisation de la ligne La Chaux-de-Fonds-Besançon  
*(instances politiques françaises et suisses, SNCF, CFF)*
- **MOBILITÉ ROUTIÈRE**, par
  - 3.2 La création de parkings d'échanges à Etalans, les Fins, Villers-le-Lac  
*(AUD)*
  - 3.3 Un covoiturage favorisé par l'organisation d'un plan de mobilité des entreprises  
*(AUD, CNCI, UIMM, AIP)*
  - 3.4 L'achèvement du tronçon Les Fins-Morteau de la route des microtechniques  
*(Conseil général du Doubs)*
- **MOBILITÉ AÉRIENNE**, par
  - 3.5 Une homologation binationale de l'aérodrome des Eplatures, La Chaux-de-Fonds/Le Locle  
*(CE-NE, Conseil régional et villes concernées)*

- 4. En regard de la fiscalité des personnes morales et physiques, par:**
- 4.1 Une analyse du système d'imposition des frontaliers et de ses effets sur le développement régional  
*(CE-NE, Conseil régional, CTJ, GTE, Amicale des frontaliers)*
- 5. En regard de la disparité des salaires entre la France et la Suisse, par:**
- 5.1 L'édition d'un support d'information à l'usage des travailleurs frontaliers  
*(ANPE, Service de l'emploi NE, EURES)*
- 5.2 Une prise en compte et la validation des acquis et des expériences  
*(CIFOM, GRETA)*
- 5.3 Une reconnaissance réciproque des diplômes par l'élaboration d'un tableau des équivalences  
*(CIFOM, GRETA)*
- 5.4 L'amélioration du calculateur de salaires par l'introduction de paramètres permettant une comparaison fiable à partir de la notion de revenu disponible  
*(ANPE, Service de l'emploi NE)*
- 6. En regard de la concurrence entre travailleurs français et suisse, par:**
- 6.1 Des pratiques communes de management des RH  
*(ANPE, Service de l'emploi NE)*
- 6.2 La création d'un fonds de formation alimenté paritairement  
*(CTJ, ANPE, Service de l'emploi NE, CNCI, CPIH, CCI)*
- 6.3 Une transparence de l'offre pour les demandeurs d'emplois  
*(ANPE, Service l'emploi NE)*
- 6.4 L'adéquation des besoins de ressources humaines à l'espace économique transfrontalier  
*(Conseillers EURES)*
- 7. En regard des coûts de la formation en France et en Suisse, et l'harmonisation de l'offre transfrontalière par:**
- 7.1 L'émission d'une cartographie des savoir-faire régionaux  
*(ANPE, Service de l'emploi NE)*
- 7.2 Une sensibilisation des entreprises au maintien et à la transmission des savoir-faire  
*(CIFOM, GRETA, CCI, CNCI, CPIH, UIMM)*
- 7.3 L'introduction d'une gestion prévisionnelle des emplois  
*(ANPE, Service de l'emploi NE, CCI, UIMM, CNCI, AIP)*
- 7.4 Le développement de partenariats structurels sous forme de modules, de plates-formes et d'institutions communes de formation  
*(CIFOM, GRETA, CCI, UIMM, CNCI, AIP, CPIH, AUD)*
- 7.5 Dans la dynamique d'une délocalisation partielle de Suisse en France, l'introduction de quotas d'apprentis et de programmes de formation adaptés aux besoins franco-suisse  
*(instances politiques et partenaires sociaux franco-suisse)*

#### Remarque finale

Les 27 mises en oeuvre proposées feront l'objet d'un suivi annuel du Comité de pilotage du projet

#### GLOSSAIRE

AIP	Association industrielle et patronale, La Chaux-de-Fonds
ANEPT	Association neuchâteloise des entreprises de placement privé et de travail temporaire
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
AUD	Agglomération urbaine du Doubs
CCI	Chambre du commerce et de l'industrie du Doubs, Besançon
CE-NE	Conseil d'Etat de Neuchâtel
CFF	Chemins de fer fédéraux
CFHM	Chambre française de l'Horlogerie et des Microtechniques
CIFOM	Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises
CJB	Conseil du Jura bernois, La Neuveville (BE)
CNCI	Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie, Neuchâtel
CPIH	Convention patronale de l'industrie horlogère, La Chaux-de-Fonds
CTJ	Conférence TransJurassienne
EURES	EUROpean Employment Services (réseau de collaboration entre les Services publics de l'emploi des pays membres de l'AELE et de l'UE)
FH	Fédération de l'industrie horlogère, Bienne
GRETA	Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement, site de Morteau
GTE	Groupement transfrontalier européen, Annemasse
RUN	Réseau urbain neuchâtelois
SNCF	Société nationale des chemins de fer
UIMM	Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, Besançon

## Ce Manifeste est adressé à:

- **Acteurs transfrontaliers:** Présidences suisse et française de la CTJ, AUD
- **Franche-Comté:** Préfet, Région Franche-Comté; Conseil général du Territoire de Belfort; Conseil général du Doubs; Conseil général du Jura; Communauté d'Agglomération du Grand Besançon; Communauté d'Agglomération de Belfort (CAB); Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard (CAPM); Mairies de Maïche, Morteau et Pontarlier; Direction générale du Commerce extérieur de Franche-Comté (DRCE), Besançon; Délégation régionale au Commerce et à l'Artisanat (DRCA) Besançon; Direction régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Besançon; Direction régionale de l'Agence nationale pour l'Emploi, Besançon; Direction déléguée de l'ANPE Est Franche-Comté, Besançon; Direction départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle (CIFP), Besançon; Direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement – DRIRE Franche-Comté, Besançon; Direction régionale de l'Équipement de Franche-Comté, Besançon; Société nationale des Chemins de fer, délégation régionale, Besançon; Pays horloger, Morteau
- **Arc jurassien suisse:** Service de la coopération transfrontalière du DFAE; Présidences des Gouvernements cantonaux de Berne, Neuchâtel, Jura et Vaud; RUN; Conseil du Jura bernois (CJB); Association régionale du Val-de-Travers (ARVT); Réseau des Villes de l'Arc jurassien (RVAJ); Mairies de Porrentruy, Delémont, Saignelégier, Bienne, Tramelan, St-Imier, Moutier, La Neuveville, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel, Le Locle, Vallorbe, Ste-Croix et Yverdon-les-Bains
- **Partenaires économiques et sociaux:** Chambres du commerce des cantons de Berne, de Neuchâtel et du Jura; AIP; CPIH; CCI, Besançon; UIMM, Besançon; Association nationale pour la Formation professionnelle des adultes (A.F.P.A), Besançon; GTE, Annemasse; Amicale des frontaliers, Morteau; Syndicat UNIA, La Chaux-de-Fonds; Fondation Arc Jurassien Industrie (FAJI)
- **Presse écrite et audio-visuelle**
- **Opinion publique**

## Les auteurs du manifeste:

- **Mme Annie Genevard, Maire de Morteau; Mme Hasna Charid, Avocate, Groupement transfrontalier européen, Morteau; Mme Anne Joseph, Avocate au syndicat UNIA; Mme Anna-Karina Kolb, Attachée aux questions européennes du Canton de Genève; Mme Catherine Morel, Directrice de l'Agence ANPE Pontarlier/Morteau; Mme Nathalie Pépe-Aubry, Responsable RH Groupe ISA S.A. Les Brenets-Villers-le-Lac; M. Sylvain Babey, Chef du Service de l'Emploi, La Chaux-de-Fonds; M. Jean-Pierre Brugger, Directeur général du CIFOM, La Chaux-de-Fonds; M. Serge Kalina, Conseiller en formation, GRETA, Morteau; M. François Mazière, Directeur de la CCI du Doubs; M. Sergio Pellegrini, Conseiller EURES du Service de l'emploi, Neuchâtel; M. Laurent Sage, Directeur Etudes Economiques et Développement Territorial, CCI du Doubs, Besançon; ainsi que les chefs de projet et les porteurs de projet.**

## Les chefs de projet:

**Jean-Jacques Delémont** - delemont.j-j@bluewin.ch - Tél. +41 79 327 12 34  
Rue des 22-Cantons 15 - CH-2300 La Chaux-de-Fonds

**Isabelle Comte-Béliard** - icomtebeliard@girard-perregaux.ch - Tél +33 3 81 68 46 01  
Rue 18, Les Bois du Fourg - F-25570 Grand'Combe Chateleu

## Les porteurs du Forum transfrontalier:

Plateforme civique de l'arc jurassien franco-suisse. En partenariat avec le Club 44, La Chaux-de-Fonds

### L'Agence

**Marcel Schiess**  
marcel.schiess.bluewin.ch  
Tél. +41 32 968 01 49  
Mobile +41 79 240 33 67  
169, rue du Nord  
CH-2300 La Chaux-de-Fonds



**Jacques-André Tschoumy**  
jatschoumy@bluewin.ch  
Tél. +41 32 724 00 43  
Mobile +41 79 434 72 93  
8, rue de la Cassarde  
CH -2000 Neuchâtel

*La Chaux-de-Fonds et Morteau,  
le 24 mai 2008*